



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a
www.cps.pf

CONFERENCE DE PRESSE DU 06 DECEMBRE 2013



SOMMAIRE

- I. Présentation du contexte**

- II. Les éléments clés de la Protection Sociale Généralisée (*principe et chiffres*)**

- III. Le budget du Régime des Salariés 2014 (RGS) par branche**



I. PRESENTATION DU CONTEXTE

- 1.1. L'indice de développement humain**
- 1.2. Le vieillissement de la population polynésienne**
- 1.3. Une évolution inquiétante: Les patients en longue maladie**
- 1.4. Les principales pathologies en longue maladie**



1-1 L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

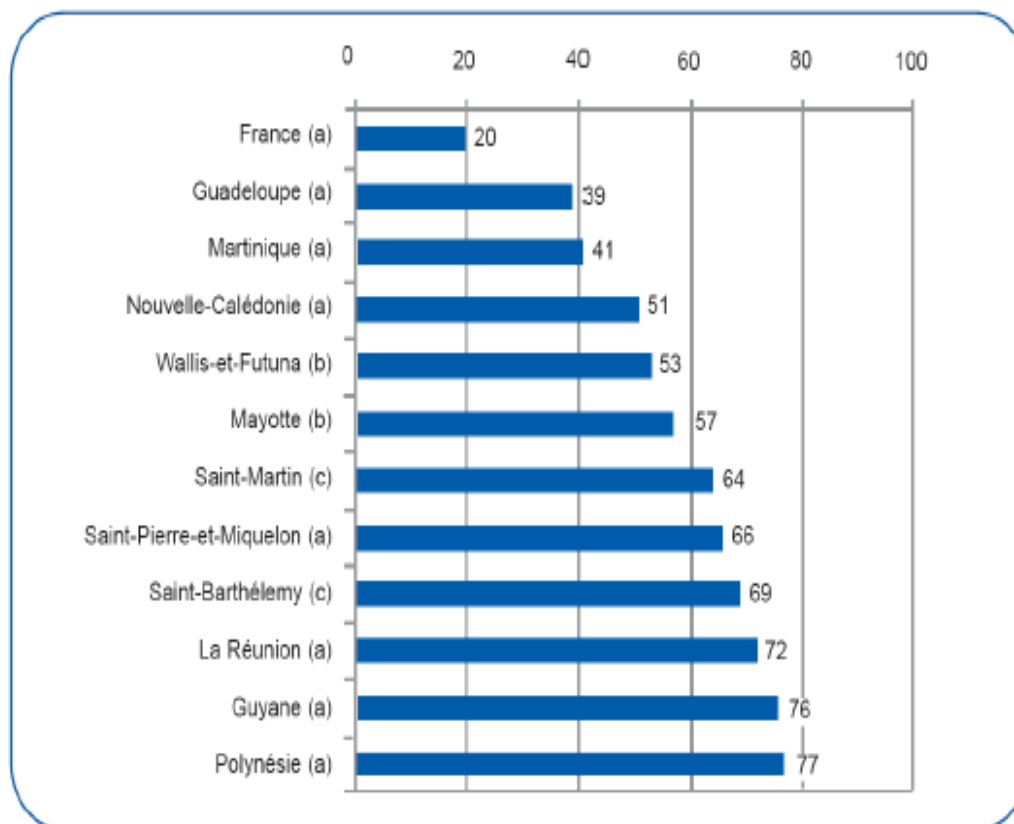
LA POLYNESIE SE CLASSE en 2010 AU 77^{ème} rang

L'IDH ou Indice de Développement Humain est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans les trois aspects fondamentaux du développement humain :

- Une vie longue et saine (santé),
- L'accès aux connaissances (éducation)
- Un niveau de vie décent (revenu)

La Polynésie se situe au 51^{ème} rang pour la santé, un indice santé très proche de celui de la Nouvelle Calédonie positionné au 53^è rang.

En revanche, les autres indices sont plus faible, notamment pour l'éducation (120^{ème}) et les performances économiques. (58^{ème}).



Note : (a) rang à l'année 2010 ; (b) rang à l'année 2005 ; (c) rang à l'année 2000.

Source : calculs DME.

Source AFD (Agence Française de Développement)

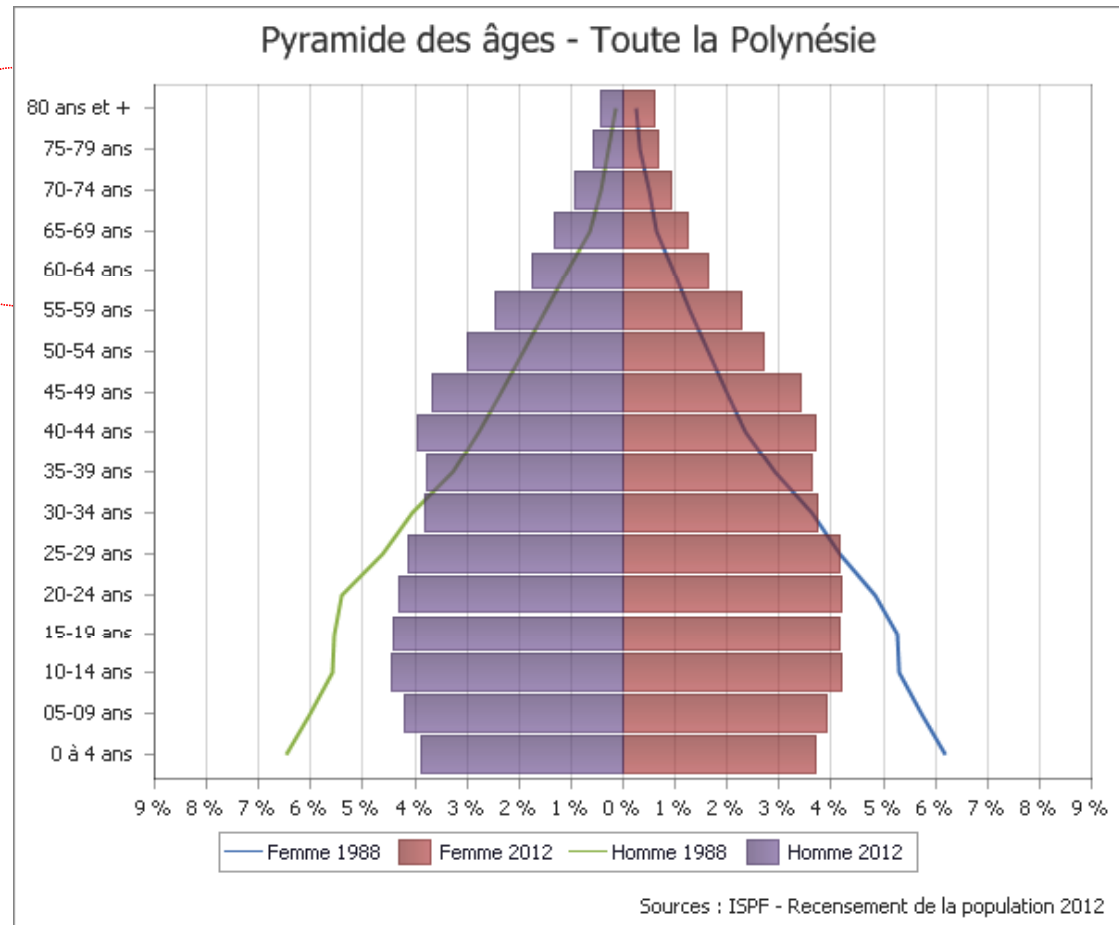


1-2. LE VIELLISSEMENT DE LA POPULATION POLYNÉSIENNE

La comparaison entre la pyramide des âges de 1998 et 2012 permet de constater une diminution forte de la natalité, un allongement de la durée de vie (prévision 1968 à 2027, + 23 ans) et un vieillissement rapide de la population.

En 2027
320.600 habitants
avec 55.000
personnes âgées de
60 ans (17%)
contre 10%
actuellement

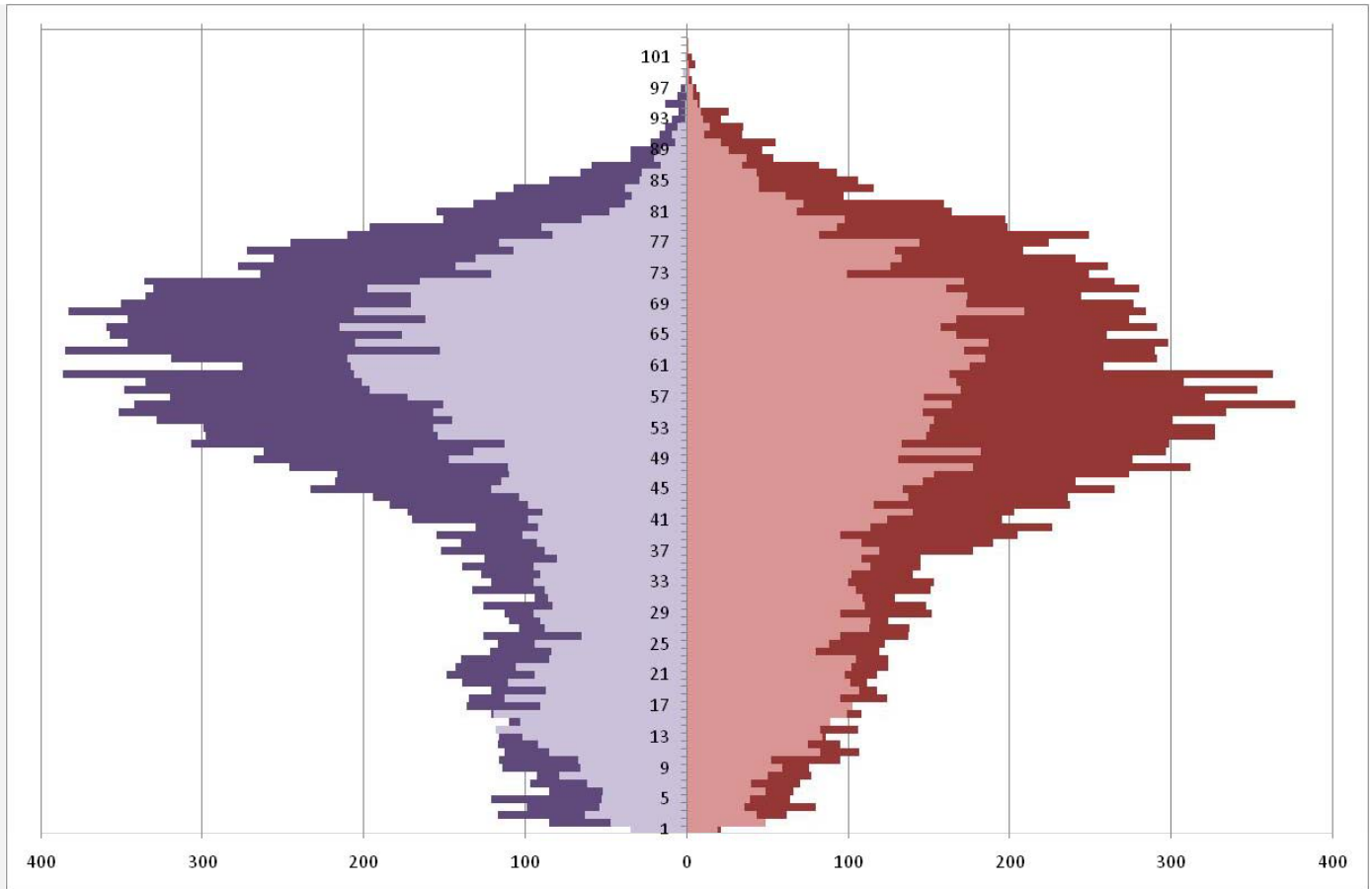
(source ISPF)





1-3. UNE EVOLUTION INQUIETANTE LES PATIENTS EN LONGUE MALADIE

- 1 polynésien sur 8.
- 60% des patients ont moins de 60 ans.
- Un constat une mise en longue maladie à un âge plus jeune (40 ans) contre (50 ans) en métropole.
- La prévalence de l'excès de poids est de 69,9% et celle de l'obésité de 40,4%..
- 50% des dépenses .

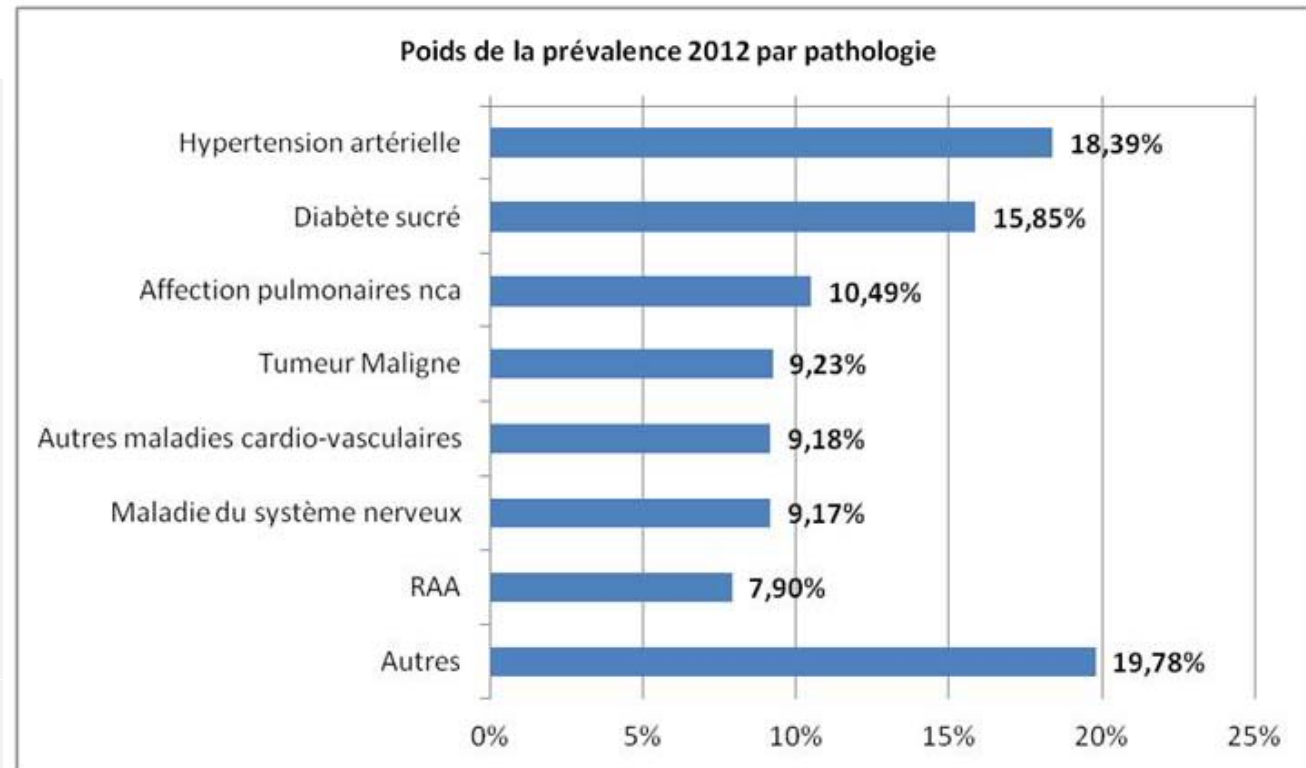


■ Hommes 2002 ■ Femmes 2002
■ Hommes 2012 ■ Femmes 2012



1-4. LES PRINCIPALES PATHOLOGIES EN LONGUE MALADIE

- Nombre d'affections : **46 580**
- Nombre de patients distincts : **34 722**





II. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

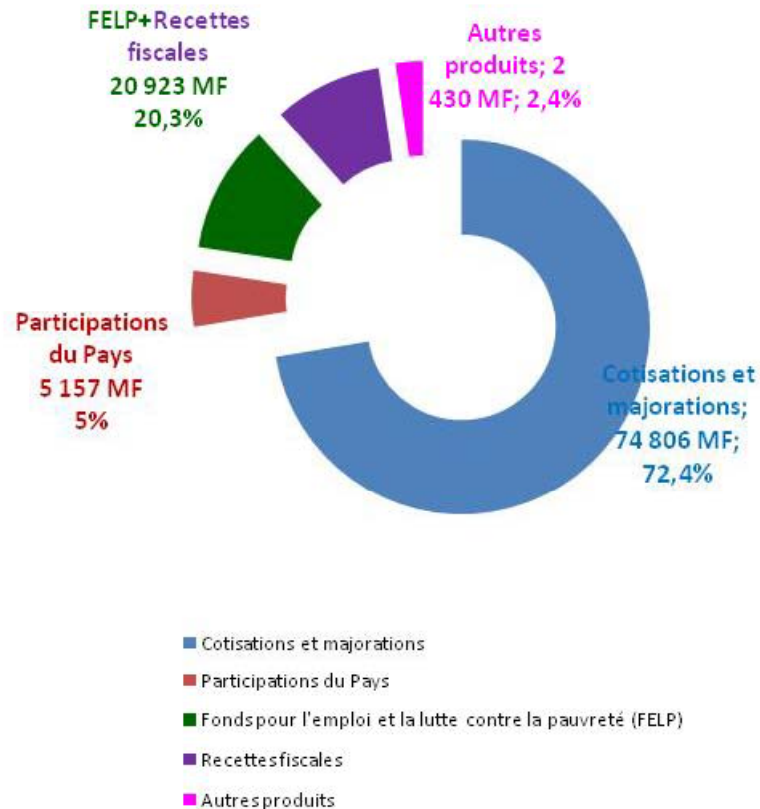
La Protection Sociale Généralisée, une solidarité:

- entre les générations :
les cotisations des actifs financent les pensions des retraités
- entre les bien portants et les malades,
- à destination des familles les plus démunies, des personnes âgées et des handicapés.
- pour garantir l'accès aux soins en prenant en charge les déplacements sur un territoire grand comme l'Europe.

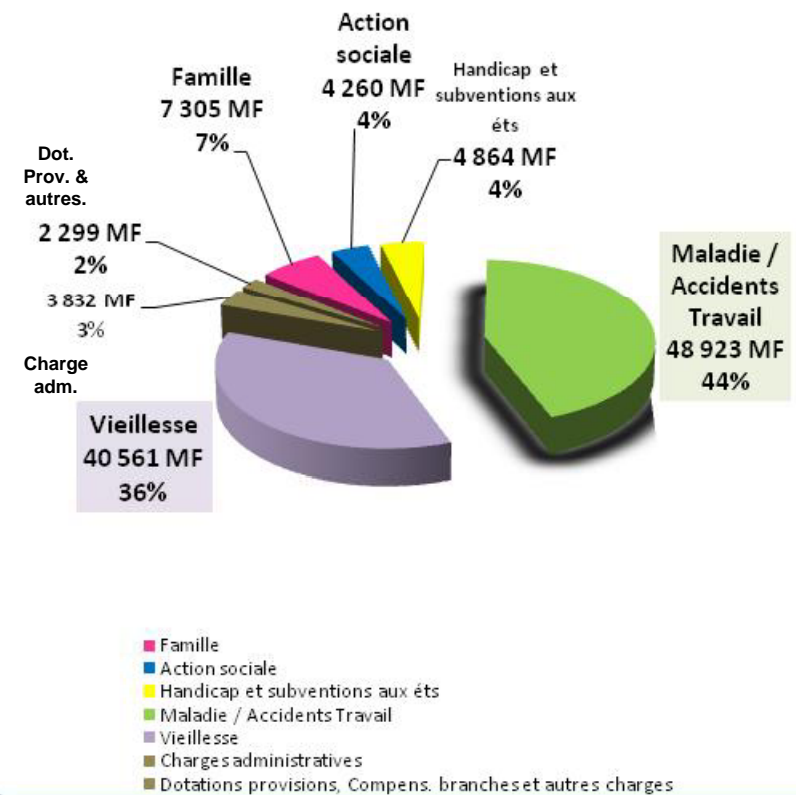


II.1. ATERRISSAGE 2013 DE LA PSG

FINANCEMENT DE LA PSG 2013 : 103,3 milliards



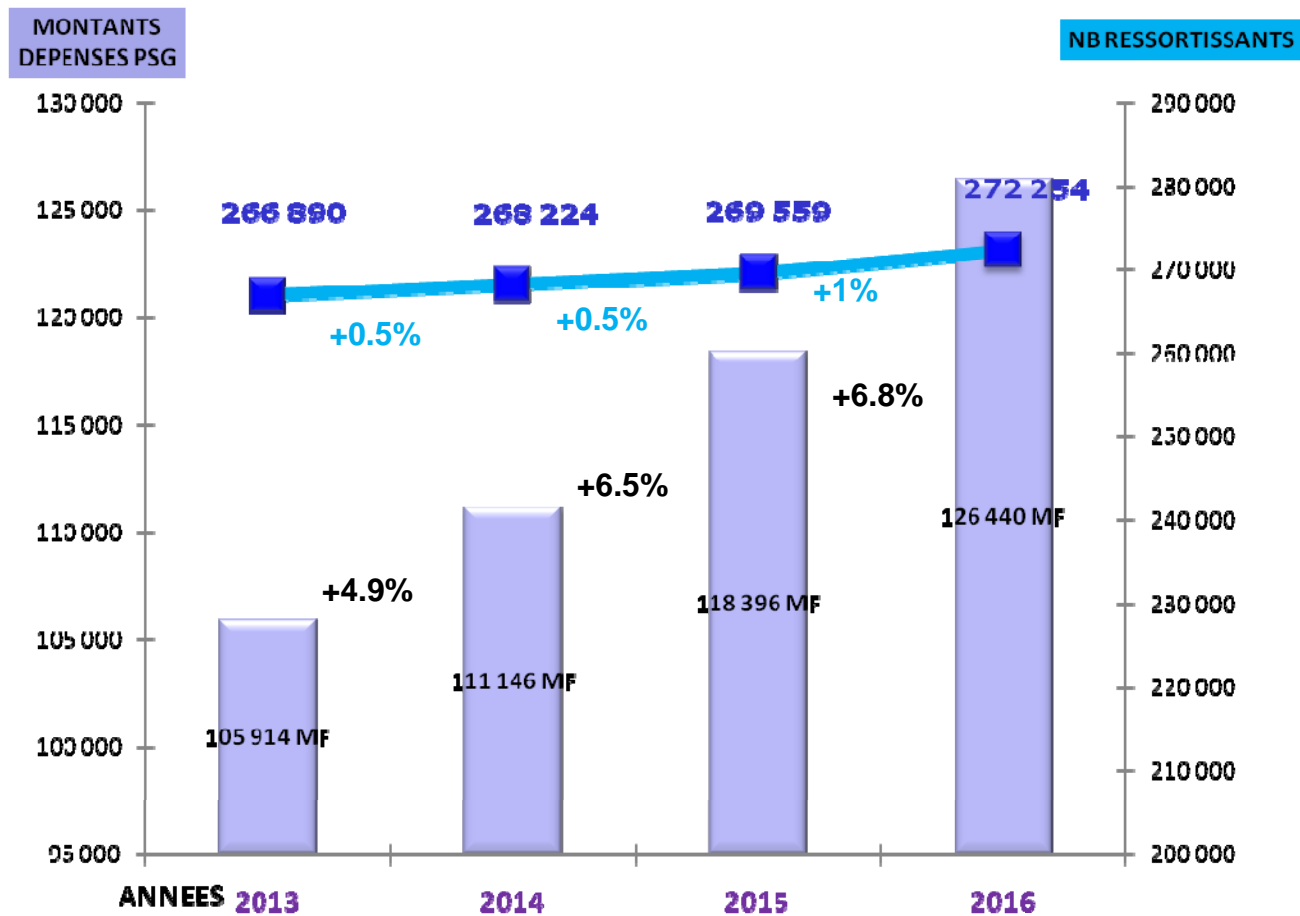
REPARTITION DES DEPENSES DE LA PSG 2013 : 112 MDS





II.2. PROJECTION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES TECHNIQUES DE LA PSG 2014-2016

Ces projections sont réalisées sur la base des risques couverts en 2013 sans aucune réforme.





III. BUDGET DU REGIME DES SALARIES 2014 PAR BRANCHE

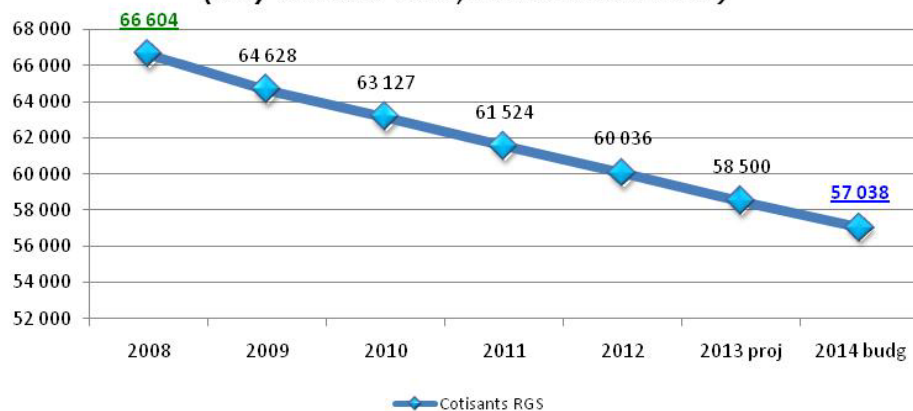
Un budget difficile
Un budget à l'équilibre



III.1. UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE

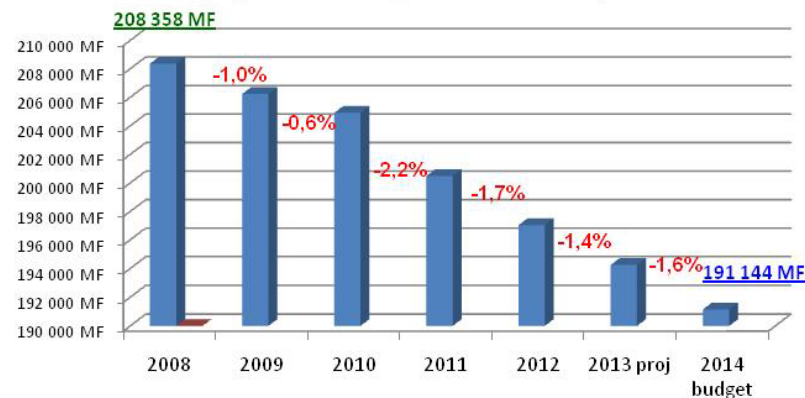
EVOLUTION DES COTISANTS RGS

(moy annuelle de -2,4% de 2008 à 2014)



EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE AM DU RGS

(moy annuelle de -1,4% de 2008 à 2014)



Masse salariale par branche

Branches	PROJETES 2013	BUDGET 2014	variation
PF	178 473 MF	176 028 MF	-1,37%
AVTS	117 636 MF	115 518 MF	-1,80%
AT	192 210 MF	189 346 MF	-1,49%
AM	194 252 MF	191 144 MF	-1,60%
RET A et FSR	134 550 MF	134 283 MF	-0,20%
FSR except.	105 352 MF	104 288 MF	-1,01%
RET B	38 904 MF	37 672 MF	-3,17%



III.2. TAUX ET PLAFONDS DE COTISATIONS 2014

Ne change pas
branches PF, AVTS, AT, FSR
exceptionnel,

Ce qui change
branches AM, RET A, FSR et RET B.

PLAFONDS COTISATIONS PAR BRANCHES	ANNEE 2014			RAPPEL ANNEE 2013		
	Plancher	Plafond	Taux global	Plancher	Plafond	Taux global
Prestations Familiales (PF)		750 000 Fcfp	4,04%		750 000 Fcfp	4,04%
Aides aux Vieux Travailleurs (AVTS)		195 000 Fcfp	0,02%		195 000 Fcfp	0,02%
Accident du Travail (AT)		1 500 000 Fcfp	0,77%		1 500 000 Fcfp	0,77%
Fonds Social de Retraite exceptionnel (FSR except.)	100 000 Fcfp	486 000 Fcfp	1,00%	100 000 Fcfp	486 000 Fcfp	1,00%
Assurance Maladie (AM) (1/3 sal, 12/3 patro)		3 000 000 Fcfp	<u>16,59%</u>		3 000 000 Fcfp	16,08%
Retraite de tranche A (1/3 sal, 2/3 patro)		<u>254 000 Fcfp</u>	16,77% puis <u>18,15%</u>		246 000 Fcfp	16,77%
Fond Social de Retraite (FSR) (1/3 sal, 2/3 patro)		<u>254 000 Fcfp</u>	<u>0,33%</u>		246 000 Fcfp	0,18%
Retraite de tranche B (1/3 sal, 2/3 patro)	<u>254 000 Fcfp</u>	<u>508 000 Fcfp</u>	<u>15,54%</u>	246 000 Fcfp	492 000 Fcfp	14,43%

BRANCHES	ANNEE 2014			RAPPEL ANNEE 2013		
	Plancher	Plafond	Taux global	Plancher	Plafond	Taux global
Prélèvement AM sur les pensions du RGS	80 000 Fcfp		<u>5,53%</u>	74 000 F puis 80.000F au 01/06/13		<u>5,36%</u>
AM des étudiants	50 000 Fcfp	50 000 Fcfp	3,00%	50 000 Fcfp	50 000 Fcfp	3,00%
AT des stagiaires	1,4 SMIG	1,4 SMIG	0,65%	1,4 SMIG	1,4 SMIG	0,65%



BRANCHE FAMILLE

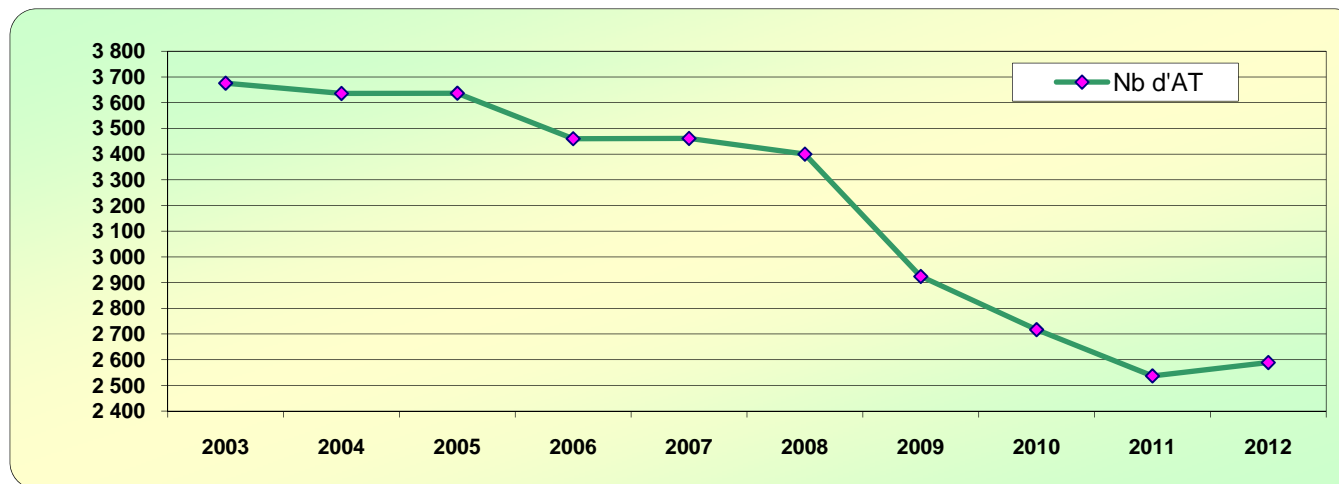
- Maintien du niveau des prestations à prélèvement constant, des décisions reportées (harmonisation des prestations, révision des prestations en espèce et la mise sous conditions de ressources) , liées à...
- ...Une nécessité de repenser la politique de la famille.
- Un premier pas sur la prise en charge de la dépendance à domicile.
- Une augmentation de 30M des aides sociales sans augmentation des cotisations ni du plafond.



BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un prévisionnel à 1 397 MF + 0.2 % / atterrissage

- Maintien du niveau de prestations à prélèvement constant.
- Revalorisation des rentes invalidités de 1.91% au 01/01.
- Prise en compte de la sous-déclaration des Maladies/Professionnelles (AT/MP) au profit de la branche assurance maladie.
- Reconduction du fond de prévention avec renforcement des campagnes de prévention en direction des entreprises, des salariés, des étudiants des établissements techniques.





BRANCHE ASSURANCE MALADIE

Des besoins de financement à hauteur de 3MDS supplémentaires:

- Effet volume et effet patientèle 1 MDS;
- Besoins exprimés par les professionnels de santé 2 MDS.

Des arbitrages techniques à hauteur de 2 MDS:

- Reconduction des financements des établissements hospitaliers;
- Augmentation des financements de la greffe rénale, des consultations d'experts extérieurs et dans les îles;
- Intégration du financement de la médecine nucléaire et de la pédopsychiatrie;
- Maintien des tarifs pour les professionnels de santé à l'exception des masseurs kinésithérapeutes (*rattrapage 2013*);
- Accord conventionnel avec les médecins libéraux sur les tarifs et sur les mesures d'économie portant sur les prescriptions médicales;
- Mise à niveau des nomenclatures (biologie, appareillage, actes techniques);
- Rationalisation des évans inter-îles et internationales.

Un complément pour équilibrer le budget de 1 MDS:

- la hausse du taux de cotisation de 0.51%

**MAINTIEN DU NIVEAU DE PRISE EN CHARGE SANS AUGMENTATION
DU TICKET MODÉRATEUR.**



DEPENSES EN ASSURANCE MALADIE

31 345 MF soit – 3 % / atterrissage 2013

REPARTITION DES PRESTATIONS PAR CATEGORIE DE SOINS	BUDGET 2014	
	MONTANTS EN MF	%
SOINS HOSPITALIERS	12 360	43,4%
SOINS MEDICO-SOCIAUX	1 310	4,6%
SOINS AMBULATOIRES	12 588	44,2%
SOINS HORS DU PAYS	2 221	7,8%
Sous total des prestations nature	28 479	Var / Budget 2013
<i>Formation des professionnels de santé</i>	3	0 %
TOTAL PRESTATIONS EN NATURE*	28 482	+ 1.6 %
TOTAL DES PRESTATIONS EN ESPECES*	2 863	+ 9.9%
TOTAL ASSURANCE MALADIE NATURE & ESPECES	31 345	+ 2,3 %

* Prestations en nature: remboursement des soins et frais médicaux

* Prestations en espèces: indemnités journalières (IJ), rentes et pensions



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a
www.cps.pf

BRANCHE RETRAITE :

Fonds social de Retraite (FSR)

Le fonds social de retraite finance un fond social de 150 millions et les allocations complémentaires de retraite des anciens salariés dont la pension est inférieure au minimum vieillesse.

- Pour 5497 bénéficiaires de l'allocation complémentaire de retraite (ACR), un budget de 2,225 MDS.
- Une augmentation :
 - des cotisations sociales de 0.18 à 0.33 (+0.15%)
 - de la participation du pays de 1.2 à 1.4 MDS (soit 200 millions).



BRANCHE RETRAITE A & B : LES ENJEUX

- Assurer le paiement des retraites au-delà de 2015 par de nouveaux ajustements rendus nécessaires suite aux recours en annulation des lois de pays.
- Poursuivre des ajustements pour repousser l'horizon de viabilité dans un premier temps à 2032.
- Enclencher le processus d'une étude sur un retour à un régime par répartition et par points.
- Mettre en œuvre les évolutions de la retraite tranche B en 2014
- La retraite pour travaux pénibles ou invalidité est inchangée mais les règles devront être précisées en 2014.



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a
www.cps.pf

BRANCHE RETRAITE A

MESURES SUR LES DEPENSES

MESURES	ACTUELLES	PROPOSITIONS
AGE LEGAL	60 ans	-
AGE DEPART RETRAITE ANTICIPEE	53 ans et progressif de + 6 mois jusqu'à 55 ans en 2017	Progressif de + 6 mois jusqu'à atteindre 57 ans en 2021 (Loi du Pays)
MINIMUM D'ANNUITES	20 ans	29 annuités en 2015 et + 6 mois progressifs jusqu'à 30 annuités en 2017 (Loi du Pays)
TAUX D'ABATTEMENT	3 %	Taux d'abattement linéaire : 8 % par année d'anticipation (Arrêté CM)
TAUX DE REVERSION	66 %	-
NOMBRE D'ANNUITES A TAUX PLEIN	35 annuités	36 annuités en 2015 et + 6 mois progressifs jusqu'à 38 annuités en 2019 (Délibération APF) et âge minimal de 55 ans (Loi du Pays)
TAUX PLEIN	70 %	-
SALAIRE MOYEN DE REFERENCE	Moyenne des 5 meilleures années sur les 10 dernières	Moyenne des 10 meilleures années sur les 15 dernières années (Arrêté CM)
CUMUL EMPLOI-RETRAITE		Pension plafonnée pour les pensionnés ayant moins de 60 ans (Loi du Pays)
CLOISONNEMENT DES BRANCHES	Loi de Pays à voter	



BUDGET 2014 VOTE

Branches	Prestations Familiales (PF)	Aides aux Vieux Travailleur Salariés (AVTS)	Accident du Travail (AT)	Assurance Maladie (AM)	Retraite A (RETA)	Fonds Social Retraite	Retraite B (RET B)	Total
Réserves projetées au 31/12/2013	1 745	-8	4 992	-17 215	41 691	-7 204	13 110	37 112
<i>dont part du FADES au 31/12/2013</i>				-12 469				
Participation 2014 du Pays au FADES				800				800
Sous-total	1 745	-8	4 992	-16 415	41 691	-7 204	13 110	37 912
Cotisations	7 150	23	1 700	33 589	23 159	1 505	5 888	73 013
Majorations	22	0	6	101	80	4	8	222
<i>Participation du Pays</i>						1 400		1 400
Contribution statistique AT pour AM				140				140
Produits financiers			51		384		127	561
Autres produits	77	0	44	359	210	8	42	741
Compensation de branches			80		483		198	761
Total produits	7 249	24	1 879	34 189	24 317	2 917	6 263	76 838
Charges techniques	4 639	12	1 397	31 345	30 260	2 225	6 021	75 899
Fonds sociaux et de prévention	1 586		50	34		150		1 820
Contribution statistique AT pour AM			140					140
Charges administratives	613	0	61	1 429	665		137	2 905
Dotations aux provisions	133	0	109	615	422	23	101	1 404
Compensation de branches	5	0		755				761
Total charges	6 976	13	1 757	34 178	31 347	2 398	6 258	82 929
Résultat	273	11	122	11	-7 030	519	4	-6 091
Réserves au 31/12/2014	2 018	3	5 114	-16 404	34 661	-6 685	13 114	31 821
<i>dont part du FADES au 31/12/2014</i>				-11 669				

* FADES : Fonds d'amortissement de la dette sociale



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a
www.cps.pf

MAURUURU

03/12/13